30e Année. N° 10. Le Numéro : 10 Centimes Dimanche 18 Mai 1902

LE PASSE-TEMPS ET LE PARTERRE RÉUNIS

JOURNAL PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
excepte pendant la fermeture des Théâtres

Littérature - Beaux-Arts - Musique - Biographies - Nouvelles

ABONNEMENTS
Six Mois..... 3 fr.
Un An..... 5 »

Rédaction et Administration : 14, rue Confort, LYON

V. FOURNIER, Directeur

ANNONCES
Annonces..... la ligne 0.50
Réclames..... — 1 »

BIBLIOTECA

SOMMAIRE

Causerie : *Polémiques de presse*. Pierre BATAILLE.
Echos artistiques..... X..
Nos Théâtres..... X..
Abîmes (sonnet)..... Henri BONNEL.
Par-ci, Par-là..... Maurice P***
Lettre parisienne : *Petits Rubans* Marcel FRANCE.
En Route (poésie)..... Roul TABOSS.
Libre Chronique : *L'Affaire Crackfort*..... FRANC-SILLON.
Voyage à Paris..... Eugène FOURRIER.

CAUSERIE

Polémiques de Presse

Le prochain Congrès de la Presse se tiendra à Berne, du 8 au 15 septembre 1902.

En fixant cette date, toutes les associations de presse ont été unanimes à inscrire en tête de l'ordre du jour, cette question palpitante d'actualité : « De la dignité professionnelle dans les polémiques de presse ».

Ouvrir un débat sur une pareille question, ce n'est pas la résoudre, mais — à une époque aussi sérieusement atteinte que la nôtre, d'une paralysie du sens moral — c'est déjà faire œuvre méritoire que de signaler le mal et d'inviter les intéressés à y porter remède.

Il est évident que les habitudes et les mœurs qui se sont implantées dans la presse, appellent une réforme depuis longtemps souhaitée par tous les journalistes qui ont quelque souci de l'honneur de leur profession.

Nous assistons fréquemment à ce spectacle écœurant et lamentable de polémistes se jetant à la tête les épithètes de voleurs, de crapules, de canailles...

Oh ! je sais bien que l'habitude en est prise et, qu'à être aussi souvent prodigués, ces termes-là ont beaucoup perdu de leur acuité primitive : les blessures qu'ils font sont de celles qui se cicatrisent rapidement.

On ne saurait nier cependant que la fréquence de ces « prises de becs » — agrémentées du plus pur langage des carrefours — jette une défaveur profonde sur la corporation.

La galerie se divertit à ses dépens et marque les coups. De ces injures, elle sait — comme dit l'autre — ce qu'en vaut l'aune ; malheureusement, à côté des rieurs, il se rencontre des âmes simples et candides pour croire que de si gros mots doivent nécessairement cacher de gros méfaits.

Et la réputation des journalistes sort singulièrement amoindrie d'une lutte où ils se sont salis sans profit aucun pour la cause qu'ils défendent.

L'invective est l'arme des esprits bornés : il est plus commode de traiter son adversaire de fripouille ou de faussaire, que d'opposer de bonnes raisons à celles qu'il fait valoir.

Il est à remarquer que les polémiques de presse prennent plus rapidement en province qu'à Paris, un caractère agressif et personnel.

Cela tient sans doute à ce que l'on s'y connaît davantage, que les jalousies y sont plus surexcitées, qu'on y est plus étroitement surveillé, que le moindre scandale — ou prétendu tel — devient du jour au lendemain, et souvent même du matin au soir « le secret de Polichinelle ».

Un matin, l'*Eclaireur du Mont Ventoux* — à bout d'arguments — insérera cette note venimeuse :

— « Aucun doute ne saurait désormais subsister sur le gâtisme du rédacteur de l'*Impartial de Rhône et Saône* ; nous ne voulons pas dire que notre confrère soit un crétin, mais il est du bois dont on les fait ».

L'*Impartial* — qui ne se croit pas tenu à imiter de Conrard, le silence prudent — répondra le lendemain par cet entrefilet non moins rageur :

— « Le maboulisme de notre confrère de l'*Eclaireur* s'est étrangement aggravé depuis quelques jours ; on peut, dès maintenant, concevoir les plus graves inquiétudes sur l'état de sa raison ».

A côté de ces réticences calculées, se placent les allusions perfides. Un journaliste de la bonne école, M. Jules Richard a conté quelque part cette amusante histoire :

Dans une ville de province, deux journalistes polémisaient : « Si M*** continue à nous accuser — avait écrit l'un — nous raconterons l'histoire de Calais ».

Il paraît que M*** avait joué à Calais un rôle plus ou moins ridicule et qu'il n'aurait pas été aise qu'on fit connaître à ses nouveaux lecteurs ; aussi à chaque instant, on lui réservait cette menace de Calais et de son histoire.

Un jour, il apprend que son adversaire ignore absolument l'histoire de Calais, qu'il en a seulement entendu parler vaguement, qu'en un mot « il ne sait pas où est le cadavre. »

Un trait de génie passe par la tête de M*** et le lendemain il met en tête de son journal : « On nous menace tous

les jours de raconter l'histoire de Calais; eh bien! soit, qu'on la raconte, mais nous avertissons notre confrère que, de notre côté, nous sommes prêts à raconter l'histoire de la rue Coquenard! »

A dater de ce moment la polémique fut éteinte. Qu'était-ce que l'affaire de la rue Coquenard? Une invention; mais le journaliste menacé, ne sachant pas ce que c'était que l'affaire de la rue Coquenard, avait préféré se taire.

Tout le monde, dans la vie, n'a-t-il pas, en effet, une affaire de la rue Coquenard qui — sous une plume malveillante — peut être fort désagréable.

Parfois, dans la polémique qui divise deux journaux, ce sont les lecteurs qui écopent : il me suffira de rappeler ce qui s'est passé en Suisse, au cours de l'automne dernier.

Les *Nouvelles de Glaris* après avoir constaté que des individus mal intentionnés détérioraient les reverbères et les lanternes de la Compagnie du Gaz, ajoutait :

« Les auteurs de ces méfaits ne peuvent être que des lecteurs du *Nouveau Journal de Glaris.* »

Une pareille allégation ne pouvait passer sans réponse. Dès le lendemain le *Nouveau Journal de Glaris* ripostait :

« On nous informe que de nombreux vols de fruits se commettent dans les environs de Tschachen et de Steg : les auteurs de ces larcins ne peuvent être que les lecteurs des *Nouvelles de Glaris*».

De cette façon, la population de Glaris était nettement partagée en deux camps : les lecteurs des *Nouvelles de Glaris*, volant des pommes et ceux du *Nouveau Journal de Glaris*, démolissant les lampes.

Les journalistes de la Suisse allemande sont des gens pratiques : au lieu de vider leurs querelles entr'eux, ils trouvent plus commode de les vider sur le dos de leurs lecteurs ; et comme il est impossible d'accorder des réparations par les armes aux collectivités mises en cause, les duels de presse se trouvent — du même coup — bel et bien supprimés.

Depuis vingt-cinq ans, une contagion de mauvaises manières a gagné le journalisme, en même temps qu'elle gagnait les salons et les théâtres.

C'est à croire que le nouveau jeu sévit avec intensité dans certaines salles de rédaction où l' « engueulade » est à l'état permanent. Lorsqu'un débutant se présente pour exposer ses opinions politiques et sociales, on lui demande tout d'abord de réciter mot à mot le catéchisme poissard et de faire la preuve qu'à première occasion il est en état de donner des « renfoncements » à autrui.

Dans une querelle de rue, celui qui crie le plus fort finit toujours par avoir raison; dans une querelle de journaux, la victoire est assurée à celui qui invente la plus odieuse calomnie ou lâche le plus gros mot.

Que voulez-vous répondre à un jouvenceau de lettres qui vous traite de « forçat en rupture de ban » parce que vous ne partagez pas ses idées sur la loi contre les congrégations ou l'impôt sur le revenu ?

Si vous ne vous sentez pas d'humeur à le traiter d' « assassin » le plus sage est de vous taire, quitte à passer aux yeux de votre concierge pour un gredin « échappé du banc d'infamie. »

Il y a encore — Dieu merci ! — des écrivains qui, par la droiture et la sincérité de leurs opinions, par l'élévation de leur caractère, honorent le journalisme et en détiennent les nobles traditions.

Ce sont ceux-là qui — au prochain Congrès de Berne — s'efforceront de rappeler à la dignité professionnelle leurs frères égarés, en leur demandant d'apporter plus de loyauté dans leurs discussions, plus d'atticisme dans leur langage.

Puissent-ils mener à bonne fin la besogne considérable qu'ils vont entreprendre et rappeler aux écrivains qui pourraient l'avoir oubliée, cette élémentaire vérité : — Tant vaut l'homme, tant vaut la plume !

Pierre Bataille.

Echos Artistiques

Nos artistes : M. Mondaud, notre futur directeur était, la semaine dernière, en représentations à Berlin, où il a chanté le rôle d'Escamillo dans *Carmen* aux côtés de Mme de Nuovina et de notre regretté ténor Leprestre.

M. Amalou qui tint, pendant une saison, le pupitre de chef d'orchestre à Lyon, vient d'être engagé en la même qualité à Nantes.

***

La retraite de M. Jules Claretie est aujourd'hui certaine, aussi la nomination de M. Carré comme administrateur de la Comédie-Française ne fait-elle aucun doute.

M. Capoul, directeur de la scène à l'Opéra et M. A. Vizentini sont déjà désignés pour la direction de l'Opéra-Comique.

***

En exécution de son traité avec son associé, M. Léon Marx cesse d'être directeur du théâtre de Cluny. A dater de ce jour, M. Marius Poncet reste à la tête de la direction de ce théâtre et prendra comme associé son frère, M. Joseph Poncet. »

M. Marius Poncet est l'ancien directeur de nos théâtres municipaux, et son frère, M. Joseph Poncet, actuellement directeur du théâtre de Saint-Etienne, tint pendant plusieurs années l'emploi de jeune premier comique aux Célestins.

***

Voici les noms des directeurs des Casinos des villes d'eaux qui intéressent les Lyonnais, pour la saison de 1902.

Aix-les-Bains, cercle, Gandrey ; Villa des Fleurs, Tessier ; Allevard, Delecraz et Berrins ; Barèges, Bernies ; Biarritz, casino, Boulant ; Brides-les-Bains, Figairon ; Cauterets, Delporte ; Challes, Challier ; Contrexeville, Brouette ; Evian Perrier ; Mont-d'Or, Dirat ; Palavas, Granier ; Royan, Debruyère et Hédin; Trouville, Boulant ; Uriage, Buisson ; Vals, Valcourt ; Vichy, casino, Tessier ; Vichy, éden, de Fontbrune.

***

Les directeurs des théâtres parisiens viennent de décider qu'il n'y aurait plus, dorénavant, de répétitions générales publiques.

Ils ont, à cet effet, signé une résolution qui interdit l'entrée du théâtre, les soirs de répétitions générales, à tout le monde, y compris les critiques. Vingt-quatre entrées seulement seront accordées: douze à l'auteur pour sa famille, douze au directeur pour sa famille ou les costumiers et fournisseurs. Le directeur ou l'auteur qui ne se conformerait pas exactement à cette mesure serait passible d'une amende de 3.000 francs, dont bénéficierait la caisse de secours de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques.

Pour que cette résolution soit valable, il faut qu'elle soit ratifiée par l'assemblée générale des auteurs et compositeurs dramatiques, qui a dû se réunir le 14 de ce mois.

Voilà une question qui va soulever des polémiques.

***

On vient de créer à Leipzig un théâtre destiné aux sourds-muets.

La première représentation a eu lieu dernièrement et a été des plus goûtées, dit-on, par les infirmes. Il est question de continuer régulièrement les représentations.

Chose singulière, on avait précédemment essayé de les intéresser avec des pantomimes; mais les gestes conventionnels des mimes leur indiquaient moins bien que le mouvement de lèvres de l'acteur le sens des scènes représentées. Ces essais sont des plus intéressants.

***

Une artiste que nous avons souvent entendue à Lyon, Mlle Cassive, était en procès avec son médecin masseur, le docteur V... Celui-ci réclamait 3.340 fr. pour un certain nombre de séances, à raison de 20 francs la séance.

Elle trouvait la somme exagérée et refusait de payer.

La 6e chambre du Tribunal civil de la Seine vient de lui donner tort : Mlle Cassive a été condamnée à solder la note d'honoraires intégralement.

C'est égal *cent soixante-sept* séances de massage, voilà un chiffre qui fait rêver : il faut avoir une fière santé pour supporter un pareil traitement.

NOS THÉATRES

THÉATRE DES CÉLESTINS

La tournée Albert Chartier vient de donner aux Célestins un certain nombre de représentations de la *Marchande de Fleurs*, le drame tiré du roman de Xavier de Montépin, par M. Jules Dornay, et qui, pendant une partie de l'hiver dernier, fit les délices de l'Ambigu.

Il s'agit d'une erreur judiciaire ensuite de laquelle un brave ouvrier, nommé Jean Rémy, est envoyé à l'échafaud au lieu et place du véritable assassin qui n'est autre... — Je le donnerais en cent aux lecteurs du *Petit Journal*, s'ils ne le savaient déjà ! — qui n'est autre que le juge d'instruction chargé d'instruire l'affaire. Et de fait, il l'instruit si bien, qu'il échapperait à la justice des hommes sans le témoignage malheureusement trop tardif de deux cambrioleurs, un homme et une femme qui,—contre toute attente — se font les protecteurs de la vertu opprimée.

L'assassinat d'un mari par l'amant de sa femme, assassinat fort bien perpétré, du reste, par un homme qui n'en fait pas son métier; la peine capitale prononcée contre un innocent ; une jeune fille séduite qui trouve un libérateur; une série de cambriolages et de vols à la tire exécutés de main de maître, et pour finir, un double suicide qui, fort heureusement, se passe dans la coulisse, on voit que rien ne manque à l'attrait des cinq actes et neuf tableaux de la *Marchande de Fleurs*.

MM. Montlouis, Degrieux, Chartier et Mmes Marie Réal, Regnault, Marsoll tirent un bon parti des rôles qui leur sont confiés.

M. Laverne rendrait le rôle de Paul Giret plus sympathique et plus intéressant s'il exagérait moins ses effets.

***

Mme Sarah Bernhardt doit donner quatre représentations aux Célestins : Vendredi, 16 mai, la *Dame aux Camélias* ; samedi. 17 mai, *Francesca di Rimini* (sa dernière création) ; dimanche, en en soirée, *Froufrou*, et lundi en matinée, une dernière représentation de la *Dame aux Camélias*.

THEATRE-BOUFFES DE LA SCALA

Les adieux de la troupe d'opérette ont eu lieu le dimanche, 11 mai, avec la *Timbale d'argent*.

En attendant les débuts de la nouvelle troupe qui auront lieu le 14 août, la Scala donnera asile à plusieurs troupes de passage.

La série a commencé cette semaine avec la tournée Eugénie Nau qui a joué la fille *Elisa*, d'Edmond de Goncourt.

Samedi 17 et dimanche 18, Mme Le Bargy viendra jouer le *Détour*, avec Noblet.

ABIMES

Comme ces lacs, vierges des sondes,
Qui dorment sur des fonds pierreux
Et cachent, sous leurs calmes ondes,
Des abîmes très dangereux,

Sous ses boucles folles et blondes
Inquiétants et ténébreux,
Ses yeux ont des lueurs profondes
Et des éclairs trop phosphoreux.

Devant elle, on reste en détresse :
Rien ne révèle une tendresse
Qui palpite dans cette chair.

Malgré les récits et les lames,
On connaît le fond de la mer
Mais pas toute votre âme, ô femme !

Henri Bomel.

Par ci, Par là !

L'éclosion de l'affaire Humbert-Crawford ne peut qu'augmenter les regrets laissés par la disparition de Xavier de Montépin.

Si le célèbre feuilletonniste eût encore vécu, quelle mine venait de se révéler à lui dans cette mystérieuse affaire et combien de lignes passionnantes en eût-il extraites !

Car vraiment, tout tient du feuilleton dans ce petit Panama, dont la divulgation va jeter un certain trouble parmi de nombreuses notabilités, qui n'avaient pas l'air de se douter qu'un jour arriverait fatalement où le vaudeville cesserait pour faire place au drame.

N'est-ce pas fantastique, cette invention de succession de cent millions, enfermés dans un coffre-fort dont jamais personne n'osa demander l'ouverture ? Et que penser de tous ces gens, banquiers, commerçants, particuliers, dont les affaires étaient le terrain familier et qui se sont laissés extorquer des millions sans la moindre garantie ?

La justice commence son œuvre ; il est donc difficile d'incriminer particulièrement telle ou telle personne ; mais vraiment, ce qu'il est permis de faire, c'est de rire largement de tous ces niais dont l'argent a été escroqué. Ils nous rappellent trop « Monsieur Gogo » de Robert-Macaire, pour exciter autre chose que notre hilarité.

Et si on réflechit bien que tous ces prêteurs de millions sur hypothèses auraient sûrement été impitoyables pour un malheureux commerçant honnête qui serait venu solliciter d'eux quelques billets de mille, pour échapper à la faillite, cette pensée diminue encore le peu d'intérêt qu'ils auraient pu faire naître et élargit notre rire.

L'espèce humaine se révèle toute entière dans cette féerique histoire Crawford et c'est une thèse de plus en faveur de la puissance de la haute pègre !

L'escroquerie de grande envergure, celle qui marche gantée de blanc, qui a sa loge à l'Opéra et que l'on rencontre de quatre à cinq dans l'avenue du Bois a toutes les chances pour réussir. Elle n'a qu'à vouloir pour qu'aussitôt l'ambition, la vanité et l'orgueil se mettent à ses ordres. Mais que, par contre, la timidité, abritant l'honnêteté sous son aile, s'en vienne frapper à ces mêmes portes ; c'est par l'ironie d'un valet qu'elle se verra congédier, dans l'anéantissement de son dernier espoir.

Rions donc aujourd'hui des victimes de la bande Humbert-Crawford et consorts ; et ne souhaitons qu'une chose : que leur déconfiture serve enfin d'exemple à leurs confrères et les rende plus sages dans l'avenir.

Maurice P.

Lettre Parisienne

Petits Rubans

On voit en ce moment beaucoup de rubans neufs aux boutonnières et on croise des gens qui, en marchant, coulent à leur paletot des œillades amoureuses. N'a-t-il pas poussé, ce printemps, quatre mille palmes académiques ?

Quatre mille, ni plus ni moins ! Comment peut-il rester encore des mécontents, alors qu'on a la main si large? Songez qu'il y a deux grandes promotions chaque année, plus de nombreuses nominations isolées, ce qui permet d'évaluer à une moyenne annuelle de dix mille les nouveaux officiers de l'Instruction publique ou d'académie. En cinquante ans, cela fait 500.000, un joli chiffre comme on voit ! Et, comme il y a en France une trentaine de décorations, il est évident qu'avant longtemps on ne trouvera plus une boutonnière vierge.

Nous n'avons pas toujours été si bien dotés. Avant Louis XI, on ignorait les croix, dans notre pays du moins, car l'ordre de *Saint-Jean de Jérusalem* (chevalier de Malte,)remonte à 1048.

Ce bon roi fonda l'ordre de *Saint-Michel* en 1469. Plus tard, en 1578, Henri III institua l'ordre du *Saint-Esprit* et Louis XIV, en 1693, celui de *Saint-Louis* que la Révolution supprima et remplaça par des récompenses nationales décernées aux militaires sous forme d'armes d'honneur.

Bonaparte qui connaissait les hommes et qui savait que la plupart d'entre eux n'attachent de prix qu'aux distinctions qu'on peut étaler aux yeux de tous,créa, en 1802, une croix qui ne s'appela au début que la *Légion* et qui ne prit le nom de *Légion d'honneur* que sous le règne de Louis XVIII.

Puis ce fut le tour des *Palmes académiques* qui remontent à 1808. Jusqu'en 1866, elles avaient un caractère exclusivement universitaire et consistaient en une simple broderie que les professeurs portaient sur leur habit. Elles comportaient trois classes : les *titulaires* (broderie or), les *officiers de l'Université* (argent) et les *officiers des Académies* (soie bleue et blanche). Elles ne devinrent une décoration avec deux classes : officiers de l'instruction publique et officiers d'académie, que sous le ministère de M. Victor Duruy.

Ensuite vient la *Médaille militaire*, instituée le 22 janvier 1852, par le Prince-Président Louis-Napoléon-Bonaparte. Un décret intérieur établit qu'en dehors des sous-officiers et soldats auxquels elle était primitivement destinée, elle ne pouvait qu'être distribuée et à titre exceptionnel, qu'aux maréchaux, aux généraux de division et aux amiraux ayant commandé en chef devant l'ennemi, ainsi qu'aux ministres de la guerre et de la marine.

Enfin, furent successivement créés : la médaille de *Sainte-Hélène*, instituée par Napoléon III en 1857, pour les combattants de 1792 à 1815, la médaille des journées de juillet, 1830, les médailles commémoratives de Crimée et de la Baltique, d'Italie, de la première expédition de Chine, du Mexique, de Mentana, du Tonkin, de la première expédition de Madagascar, du Dahomey, la médaille coloniale, celle de la deuxième expédition de Madagascar et celle de la récente campagne de Chine qui n'est pas encore distribuée.

Entre temps, M. Méline fondait le *Mérite Agricole*, M. Charles Dupuy créait un insigne pour la médaille d'argent des instituteurs et, successivement, la liste s'augmentait des médailles de sauvetage, de mutualité, du service pénitentiaire, du service vicinal, des sapeurs-pompiers, des agents des douanes, des agents des contributions indirectes, des postes et télégraphes, des forêts, du travail, des marins français, sans parler des médailles décernées par la *Société d'Encouragement au bien* qui donnent — on ne sait pourquoi — le droit de porter un ruban.

Enfin, nos colonies nous donnaient la décoration du *Nicham-Iftikhar* de Tunis, de *l'Ordre Royal du Cambodge*, du *Dragon de l'Annam*, du *Nicham-el-Ahouas*, de *l'Etoile Noire du Bénin* et de *l'Etoile d'Anjouan*. C'est-à-dire que, récapitulation faite, la France a possédé quarante croix ou médailles dont trente-cinq existent encore. Comment ne pas s'étonner que des gens manquent encore de décoration !

D'autant mieux qu'il y a les ordres étrangers... et même les ordres étranges, par exemple, celui de *Saint-Léon*, qui a conduit, il y a quelques mois, son fondateur en correctionnelle, l'*Etoile jaune de Counani*, qu'avait créé ce pauvre Jules Gros qui, de son jardinet de Vanves présida une république américaine qui n'exista guère que de nom, ou bien encore cette autre *Etoile*, tout aussi fugitive, qu'avait instituée Georges-Marie Ier qui fut si peu roi de son vaudevillesque royaume d'Araucanie. Faut-il citer encore l'ordre des Iles Sandwich, qui mérite bien celui-là, de figurer dans les soupers ! — qui fut fondé par la reine Kamehameha Ire et, les trois croix après lesquelles courent tous les rastas de Paris, tous les extraordinaires bas-bleus qui parent ou déparent les « Académies littéraires « et les « salons poétiques » : l'*Etoile brillante de Zanzibar*, la *Mélusine* et *Sainte-Catherine du Mont-Sinaï* .. Vous riez ? Il n'y a pas de quoi rire ! Demandez donc à ceux qui les portent la valeur de pareils joyaux !

Il y a enfin les ordres pontificaux dont l'entourage de Léon XIII n'est pas avare puisqu'il n'existe pas moins de 100.000 personnes qui en sont décorées et qu'il y en a 30.000 dans la seule ville de Rome.

Malheureusement — ou heureusement, comme vous voudrez ! — la plupart des ordres de chevalerie sont moins répandus. Le moins accessible est *l'Ordre d'Ali*, en Perse, puisqu'il ne compte qu'un seul membre : le Shah lui-même. Certains autres sont exclusivement destinés aux membres de la famille régnante ; par exemple : le *Saint-Ordre* du Siam et le *Lion d'Or*, de Hesse. D'autres sont réservés aux souverains et aux grands dignitaires ; tels l'*Annonciade* d'Italie, *Saint-André* de Russie, la *Toison d'Or* d'Espagne, la *Jarretière* d'Angleterre, et l'*Eléphant* de Danemark.

Il en est qui n'admettent qu'un nombre restreint de membres. C'est ainsi que *Nicham-il-Ahed* de Tunisie n'en compte que sept, l'ordre du *Chardon* d'Angleterre seize et celui des *Séraphins* de Suède trente-deux. Certains ordres sont exclusivement réservés à la noblesse, tels ceux de *Saint-Etienne* d'Autriche, d'*Alcantara* et de *Calatrava* d'Espagne, de *Saint-Patrick* d'Angleterre.

D'autres, au contraire, confèrent un titre, par exemple, la *Couronne*, d'Autriche, qui fit de M. Millerand, Ministre du Commerce, un baron et lui valut en revanche tant de railleries et d'injures ; l'ordre papal de *Pie IX* et celui de *Maximilien-Joseph*, de Bavière.

Une trentaine de décorations sont réservées aux militaires. Celle de *Frédéric-le-Grand* n'est accordée qu'aux généraux ayant commandé 25.000 hommes au moins. En revanche, certains ordres sont exclusivement donnés aux civils : *Mari-Victoria*, en Espagne ; *Pour le Mérite*, en Prusse ; *Wasa*, en Suède, le *Lion Néerlandais*, en Hollande. Un ordre de Turquie, le *Chefakat*, ne s'attribue qu'aux femmes.

Enfin, deux ordres se portent d'une façon peu banale. L'ordre de la *Jarretière* d'Angleterre consiste en une jarretière bleue que les chevaliers portent à la jambe gauche et la reine au bras. L'ordre du *Saint-Sépulcre* permet au dignitaire de revêtir dans les occasions solennelles, un costume moyen-âge noir, robe et manteau, avec une cotte d'armes rouge.

Il est regrettable que les titulaires de cette dernière distinction n'usent pas de cette faculté, ça égaierait un peu les réceptions officielles !

Marcel France.

En Route

Pif! Paf! Pouf! — « Morbleu! prenez garde!...
Mais c'est défendu de fumer!...
Chien d'ivrogne! Vieille bavarde!
Vous voyez bien qu'on va fermer!... » —

Vlan! Tout claque! devant, derrière!
— « Monsieur l'employé, par ici!
Mon sac est pris dans la portière! » —
— « Allez au diable! » — « Grand merci! » —

Quelle foule dans ces troisièmes!
Et quel monde! Ah! C'est du joli!
— « Pas encore fini les deuxièmes
Faites vite, et soyez poli! » —

— « Madame, auriez-vous l'obligeance?...
L'heure du départ n'est pas loin! —
Et la dame, avec négligence,
Reprend son roman et son coin.

— « Pardon, Monsieur, le chef de gare
A déjà donné le signal! —
Et le Monsieur cherche un cigare,
Sa couverture et son journal.

— « C'est long, c'est long! qu'on se dépêche!
Le cinquante-neuf est parti
Et vient d'envoyer sa dépêche!...
Oh! Les premières! Sapristi! » —

Alors, sans aucune secousse,
Et profondément incliné,
Il ferme d'une main très douce
Le grand wagon capitonné.

Coups de casquette, coups d'échine
A la haute société
Jusqu'au moment où la machine
S'élance dans l'immensité.

A la fin de sa révérence
Notre homme avait pris mal aux reins...
Et je vous affirme qu'en France
On fait les peuples souverains!

Roul Taboss.

Avril, 1902.

LIBRE CHRONIQUE

L'affaire "Crackfort"

Il n'est bruit, en ce moment, au Palais, que de la grosse affaire Humbert-Crawford, d'aucuns écrivent même *Crackfort*.

On connaît les faits, *grosso modo* : Le fabuleux héritage de cent millions, légué par un richissime américain à Mme Frédéric Humbert, née Thérèse Daurignac, bru de l'ancien ministre opportuniste de la Justice, ancien président de la Cour des comptes, y compris ce *Conte des Mille et une Nuits*. Revendication des neveux Crawford; transaction basée sur le mariage éventuel de l'un d'eux avec Mlle Marie Daurignac. Refus de cette dernière de convoler « à l'américaine », instance introduite par les frères Crawford, opposant au premier testament, un second daté également du 6 septembre 1877, et dont ils étaient bénéficiaires. Mise en branle de toutes les juridictions, amoncèlement de papiers timbrés, jugements, oppositions, appels, montagne de procédure accouchant de cette souris : impossibilité d'identifier les Crawford poursuivants et de préciser leur domicile. Emprunts à tour de bras — de millions sur millions — effectués par Mme Humbert, les gageant sur l'héritage fantastique, enfermé dans un coffae, dont elle avait la garde, sans que rien — pas même l'autorisation de Thémis ait pu la décider à l'ouvrir. Suicide d'un banquier prêteur, acculé à la ruine... et client de Me Waldeck-Rousseau, qui opine que l'aventure « est la plus colossale escroquerie du siècle »!

***

Ne va-t-on pas bientôt faire enfin la lumière sur ce roman-feuilleton, véritable histoire de brigands embusqués dans le « maquis de la procédure »?

A cette question angoissante, la Justice boîteuse — pour ne pas dire paralytique, en cette Affaire — vient de se décider à donner une première réponse; elle a fait procéder à l'autopsie de la caisse intangible où gisaient les 100 millions impalpables et... voici ce que ce coffre avait dans le ventre : une valise en cuir de Russie renfermant des papiers roulés, chiffonnés, pour donner l'apparence d'un gros volume... et une pièce italienne de dix centimes.

Comme Toison d'Or, c'est plutôt maigre; et les malheureux créanciers volés, qui vont avoir à se partager ce décime étranger, doivent trouver le dividende un peu chétif, en regard de leur cinquantaine de millions envolés.

Ils ont bien la satisfaction — non moins dérisoire — de savoir que des mandats d'arrêt sont décernés contre les Humbert-Daurignac fugitifs : mais dame Thémis, toujours compatissante pour la famille de son ancien ministre, a eu grand soin de laisser la bande prendre le large, avant de faire mine de la « coffrer ».

Il fallait bien lui laisser le temps, d'ailleurs, de faire flamber en un feu de cheminée sauveur — qui faillit tourner à l'incendie — les liasses de papiers compromettants qu'elle détenait.

Maintenant que tout est bien réglé pour son impunité : « la Justice informe » — Oh! combien *informe*!

Franc-Sillon.

Voyage à Paris.

J'avais vingt ans; depuis longtemps je mourais d'envie de voir Paris : est-il un provincial qui n'aspire à connaître la capitale? J'économisais dans ce but; j'avais réuni une somme suffisante, lorsque j'appris que la Compagnie de l'Ouest organisait des trains de plaisir pour la grande ville. Cela me décida et je quittai Fougères, mon pays, un beau matin, à huit heures trente-trois minutes; le soir, à dix heures vingt et une, je débarquais à la gare Montparnasse. Une heure après, j'errais sur les boulevards, écarquillant les yeux, ébloui par les lumières, stupéfié à la vue du mouvement des voitures, des piétons; non, je ne regrettais pas mon argent.

J'en étais là de mes réflexions quand je vis venir à moi un monsieur à l'air rébarbatif, vêtu d'une longue redingote boutonnée, coiffé d'un chapeau à haute forme, porteur d'une décoration et d'un énorme gourdin qu'il brandissait avec ostentation.

Il me dévisagea un instant.

— C'est bien cela, murmura-t-il.

Tout à coup, il me frappa sur l'épaule.

— Au nom de la loi, je vous arrête, me dit-il, sur un ton menaçant.

— Pardon, monsieur, lui dis-je tout troublé, vous vous trompez sans doute; j'arrive de Fougères.

— Pas un mot, je sais tout.

— Alors vous savez que j'arrive de Fougères; c'est la première fois que je viens à Paris.

— Vous êtes descendu à la gare Montparnasse.

— Oui, monsieur.

— Je vous file depuis votre arrivée· je suis de la police.

— Mais, monsieur, dis-je effrayé...

— Silence! Vous vous expliquerez au dépôt.

Entrez là-dedans.

Il ouvrit la portière d'une voiture dans laquelle je montai plus mort que vif.

— Cocher, dit-il, à la Préfecture de police.

Il prit place en face de moi et me regarda en fronçant les sourcils.

— Monsieur, lui dis-je, je suis certainement victime d'une erreur, d'une ressemblance; vous vous trompez.

— La police ne se trompe jamais, répliqua-t-il; retenez cela pour votre gouverne.

— Je me nomme Zéphyrin Legallec; j'arrive de Fougères.

— Vous raconterez cela au juge d'instruction.

Il tira un signalement de sa poche et fixa alternativement ses regards sur moi et sur son papier.

— Front étroit, murmura-t-il en se parlant à lui-même, yeux chassieux, nez écrasé, lèvres pendantes, menton de galoche, oreilles grandes; c'est bien cela.

Ah! mon gaillard, s'écria-t-il, enfin nous vous tenons!

LA

Revue Bi-Mensuelle

DES TIRAGES FINANCIERS

Paraissant le 12 et le 25 de chaque mois

Publie tous les Tirages

ABONNEMENTS : 2 Francs PAR AN

AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, LYON

LESSIVE PHÉNIX

NE SE VEND QU'EN PAQUETS

de 1, 5, et 10 kilogr., 500 et 250 gr.

portant la signature J. PICOT

Tout produit en sac toile ou en vrac c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas de la*

LESSIVE PHÉNIX

ÉLIXIR DE ST-PIERRE

La Meilleure de toutes

les Liqueurs de Table

Fabriquée par le R. P. DIODATO CAMURANI

Directeur de la Pharmacie du Vatican, à Rome

DÉPOT GÉNÉRAL :

LYON, 11, rue Grôlée, 11, LYON

ÉPILEPSIE

Guérison certaine par l'Anti-Epileptiques de Liège de toutes les maladies nerveuse etparticulièrement de l'épilepsie réputée jusqu'aujourd'hui incurable.

La brochure contenant le traitement et de nombreux certificats de guérison est envoyée franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

S'adresser à M. FANYAU, pharmacien, à LILLE (Nord).

— Monsieur, lui dis-je, je vous jure que je suis innocent.

— Il faut que je vous fouille ; mais on a des égards, sortez tout ce que vous avez dans vos poches. Allons, exécutez-vous de bonne volonté.

J'obéis en protestant de nouveau.

— De quoi m'accuse-t-on ?

— On vous l'apprendra à la préfecture. Donnez tout ce que vous avez.

Je sortis mon porte-monnaie qui contenait quatre cents francs en or, mon couteau, mon mouchoir.

Le policier s'empara des objets.

— Ce n'est pas tout, dit-il, videz votre gousset.

Je retirai ma montre que je lui remis ; dans une poche de ma jaquette, je sortis mon portefeuille qui renfermait deux billets de cent francs.

Le policier prit le tout.

— Vous n'avez plus rien ? interrogea-t-il, le regard sévère.

— Je vous ai tout donné, repondis-je ; regardez vous-même.

— Je m'en rapporte à vous, dit-il.

Il étala mon mouchoir sur ses genoux, y plaça mes valeurs et en fit un paquet qu'il noua.

— Tout cela sera déposé à la préfecture.

Il fit arrêter le fiacre.

— Cocher, dit-il, je suis inspecteur de la sûreté ; je viens de capturer un anarchiste dangereux arrivé d'aujourd'hui avec l'intention de faire sauter l'ambassade de Russie ; je ne fais qu'entrer au bureau de poste pour envoyer un télégramme à Saint-Pétersbourg : je vous confie mon prisonnier ; placez-vous à côté de la portière et s'il fait mine de s'évader, assommez-le sans pitié !

— Compris ! s'écria le cocher qui sauta en bas de son siège.

Il prit son fouet par le petit bout et il se mit à monter la garde en m'injuriant :

— Coquin ! criait-il, canaille ! C'est toi, gringalet, qui veut faire du mal à nos amis les Russes ? Ton compte est bon, gredin ! Espèce de muffe ! Tête d assassin ! J'irai te voir guillotiner. Essaie un peu de te rebiffer que je te casse la figure !

Il brandissait son fouet.

— Fénian ! C'est vrai que tu dégotes mal ; faut-il que tes parents soient des propres à rien pour ne pas t'avoir étouffé !

A ses cris, un rassemblement s'était formé ; une foule hostile qui augmentait à chaque instant entourait le fiacre.

— Oui, citoyens, disait le cocher, c'est un nihiliste ; il veut faire sauter l'ambassade de Russie, assassiner l'ambassadeur.

— A mort ! A l'eau ! criait la foule.

Je tremblais de tous mes membres.

— Il faut le lyncher ! exclama un assistant.

Aussitôt mille bras soulevèrent le fiacre.

— N'y touchez pas, dit le cocher, je réponds de sa peau et je ne suis pas payé.

A ce moment, deux gardiens de la paix arrivèrent.

Le cocher répéta ses invectives.

La foule poussait des hurlements.

— Ce n'est pas tout ça, reprit le cocher en tirant sa montre, voilà plus d'une heure que l'inspecteur de la sûreté est entré à la poste ; il ne revient pas, je vais le chercher.

Veuillez donc garder mon prisonnier, dit-il aux agents ; c'est vot' métier.

Il partit.

Les agents se plantèrent devant la portière ; ils eurent un mal énorme pour empêcher la foule de m'écharper.

Elle voulait briser le fiacre.

Je crus ma dernière heure venue.

Enfin le cocher revint ; il était furieux.

— J' suis roulé ! s'écria-t-il ; je suis pourtant à la coule ! C'est un faux inspecteur on ne l'a pas vu à la poste.

Qui est-ce qui va me payer ?

Il se souvint de moi.

— Allons, décanillez, me dit-il. C'est vous qui allez me règler ; voilà deux heures que je vous trimballe !

— Je n'ai pas d'argent, lui dis-je, l'inspecteur m'a tout pris.

— L'inspecteur ! s'écria-t-il, un joli escroc ; vous n'avez pas vu qu'il se fichait de vous !

— J'arrive de Fougères.

— Cela se voit !

— Je lui ai donné tout ce que j'avais.

Faut-il que vous soyez moule ! Vous allez me remettre votre chapeau.

Avant que j'aie eu le temps de m'y opposer, il s'en empara, remonta sur son siège, fouetta son cheval qui prit le galop. La foule s'était retirée en riant.

Il était deux heures du matin ; grelottant de froid, j'errai dans les rues toute la nuit ; au jour, je fus ramassé par des agents qui me conduisirent au poste où je racontais mon aventure.

La police m'a rapatrié.

Quand on m'y reprendra à venir à Paris !

Eugène FOURRIER.

CONCERTS BELLECOUR

Les membres de notre excellent orchestre du Grand-Théâtre, réunis en société, vont ouvrir, à partir du vendredi, 16 mai, la série de leurs concerts d'été au kiosque de Bellecour.

La direction artistique de ces concerts est confiée à M. Ch. Fargues, le distingué professeur au Conservatoire, dont le talent et le dévouement ont contribué depuis plusieurs années, à la bonne marche de cette entreprise.

Le répertoire de la Société sera, cette année, considérablement augmenté, et les

programmes comprendront une quantité d'œuvres nouvelles qui donneront pleine satisfaction aux auditeurs.

Par suite d'une convention intervenue, MM. les abonnés n'auront pas à acquitter à chaque entrée, la taxe municipale.

Le prix de l'abonnement, pour la saison entière (3 mois), est fixée à 17 francs, taxe comprise.

On s'abonne à l'entrée du concert et chez les principaux marchands de musique.

BIBLIOGRAPHIE

LE MONDE ILLUSTRÉ
13, quai Voltaire, Paris.

Sommaire du numéro 2354 du 17 mai 1902.

Théâtre illustré : Pelléas et Mélisande, à l'Opéra-Comique. — Chronique, par Ph. Maquet. — La mission française en Amérique : Portraits des généraux Brugère, de Chalendar, du vice-amiral Fournier et des membres de la mission. — Vue du monument. — Tableau de la bataille de York-Town. — Portraits de Rochambeau et de son descendant. — Château de la famille. — Le Gaulois. — Distribution des récompenses à la Société Centrale des Naufragés. — Les sauveteurs. — Le général Lefèvre et le colonel Ameglio en Chine. — Un ministre russe. — L'amiral Alexieff. — Le général Braunschweig. — Les fouilles de Suze. — Le procès du bandit Musolino. — Notabilités décédées. — Médaille de l'Agriculture. — Les Chartreux votant. — M. Pierpont Morgan et le trust des Paquebots. — L'accident du « Mars ». — Roman : Sous les Bombes, par G. le Faure, illustrations de José Roy.

Le numéro : 50 centimes.

L'ART DU THÉATRE

Le nouveau Numéro de *l'Art du Théâtre* (51, rue des Ecoles Paris) est en grande partie consacré aux deux plus grands succès de la saison : *les Deux Ecoles* et le *Marquis de Priola*. Un remarquable article de M. Gaston Deschamps sur les *Deux Ecoles* est illustré par de nombreuses photographies des interprètes, par la reproduction des décors et par des croquis de M. Couturier.

L'étude de M. Charles Midlau sur le *Marquis de Priola* est accompagnée de superbes portraits MM. Le Bargy et Coquelin cadet, de Mlles Bartet, Sorel et Wanda de Boncza.

M. Romain Rolland défend lui-même sa pièce : *Quatorze Juillet*. Les principales scènes reproduites par *l'Art du Théâtre* donnent l'impression très exacte des prodiges de mise en scène exécutés par Gémier pour cette œuvre très pittoresque.

M. Daniel Busson a écrit une analyse très détaillée de *l'Archiduc Paul*, la dernière œuvre jouée au Gymnase.

Enfin, la première partie du numéro, se complète par le compte-rendu illustré de *la Louve*, jouée au Grand-Théâtre de Bordeaux.

Dans le Supplément, signalons les articles de M. Louis Schneider ; « Claqueurs et Cabaleurs » étude très documentée sur la claque et le sifflet à toutes les époques ; et de M. Gabriel Trarieux : « l'Héroïsme au Théâtre ».

Deux planches hors texte complètent ce très beau Numéro.

POSSÉDONS-NOUS LA PHOTOGRAPHIE DU CHRIST ?

Telle est la question qui bouleverse tout le monde savant. Le numero de mai des *Lectures pour tous* qui vient de paraître, donne les éléments de ce problème si passionnant et met sous les yeux du public d'admirables reproductions du mystérieux Suaire de Turin. Croyants et incrédules, les uns pénétrés d'un religieux respect, les autres saisis d'une émotion profonde devant la majestueuse beauté de cette tête à l'expression douloureusement imposante, tous seront également captivés par ce problème d'un intérêt exceptionnel.

Les *Lectures pour Tous*, publiées par la librairie Hachette et Cie et dont le succès va chaque jour grandissant, s'adressent à tous, travailleurs, lettrés, paysans, ouvriers et sont la plus abondamment illustrée des Revues Populaires. Le Numéro, 50 centimes. En vente partout.

Abonnements. Un an : Paris, 6 f. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr.

Spectacles et Concerts

CASINO DES ARTS

Tous les soirs, à 8 h. 1/2, concert et spectacle varie.

CONCERT DE L'HORLOGE
(Cours Lafayette).

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié Noblett, le champion transformiste français, le seul et digne émule de Fregoli. Cet artiste incomparable se produit dans plus de 80 types différents, interprétant, à lui seul, une pièce comportant 35 personnages.

CASINO DE CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

Tous les soirs, spectacle-concert, attractions, grands ballets divertissements, dansés par Mlle Kiado, première danseuse de la Scala de Milan, Mlle Bertoglio, première danseuse travesti du théatre du Châtelet de Paris, maîtresse de ballet, et toutes les dames du corps de ballet.

Orchestre sous la direction de M. Ladot.

BULLETIN FINANCIER

Le calme des affaires impressionne défavorablement le marché, les cours fléchissent légèrement, il est vrai, par le défaut de contre-partie aux quelques offres qui se produisent.

Le 3 % revient à 101.05, le 3 1/2 % à 101.97.

La tenue des sociétés de crédit est plutôt ferme.

Nos chemins sont sans changement.

Le Suez reste à 3.980.

Les fonds étrangers sont, pour la plupart, en moins-value sur la clôture précédente.

MM. Holden et Cie, banquiers, 22, rue des Capucins, à Paris, font savoir que M. Morgan, ancien trésorier du gouvernement des Etats-Unis et administrateur américain de la Compagnie des Bassins pétrolifères de Sainte-Marie, vient d'adresser à ses collègues français, le premier bilan semestriel dont copie a été remise entre les mains du Consul de France à New-York. Il résulte de ce document que le compte de profits et pertes des trois mois, de janvier, février et mars accuse une recette de 18.931 dollars 82, provenant du produit de la vente du pétrole, y compris 1.038 dollars 72, provenant de la vente du gaz. Les frais généraux de toute nature, ne dépassant pas 2.944 dollars 79, le bénéfice net des trois mois, ressort donc à 15.987 dollars 03.

A Bruxelles, la Rente Belge 3 % 2e série est à 99.75 et les Aciéries d'Anvers capital sont en hausse à 122.50.

Le propriétaire-gérant : V. Fournier.

Imp. P. LEGENDRE et Cie. — Lyon.

Sont adoptés par les Dames du monde entier pour *adoucir, velouter, blanchir* la peau du visage et des mains.

Se méfier des contrefaçons et imitations

UN MONSIEUR

offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou par carte postale à M. VINCENT, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

APPROBATION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

ANÉMIE, CHLOROSE (PÂLES COULEURS)

VÉRITABLES Pilules DU Dr BLAUD

UNE DES PLUS SIMPLES, DES MEILLEURES ET DES PLUS ÉCONOMIQUES PRÉPARATIONS FERRUGINEUSES

Professeur BOUCHARDAT (Form. Mag. p. 313)

Les pilules ne se détaillent pas, mais se vendent en flacons de 100 et 200 pilules au prix de 3 et 5 fr. Chaque pilule porte gravé le nom BLAUD

129 *Se trouvent dans toutes les Pharmacies.*

LOTERIE DE GAP

pour la Construction d'un Musée à GAP

HAUTES-ALPES

200.000 Billets seulement

LA PLUS AVANTAGEUSE DES LOTERIES

Gros Lot: **20.000** Fr.

et un grand nombre d'autres lots de **5.000, 1.000, 500** et **100** fr.
formant ensemble **40.000** fr. de lots tous payables en argent

TIRAGE : le 7 SEPTEMBRE 1902

UN FRANC LE BILLET

S'adresser ou écrire à

L'AGENCE FOURNIER

LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON

Par correspondance, joindre enveloppe portant adresse pour le retour affranchie à 0.15 pour **quatre billets** seulement.

VENTE GROS ET DÉTAIL — REMISE AUX MARCHANDS

LOTERIE DES

ENFANTS TUBERCULEUX

(ORMESSON — ST-POL-SUR-MER)

Autorisée par arrêté ministériel du 20 novembre 1901

Trois Gros Lots

250.000 fr.

50.000 fr. - 20.000 fr.

TABLEAU COMPLET DES LOTS

1 Lot de	250.000 fr.	.....	250.000 fr.
1 —	50.000	.....	50.000
1 —	20.000	.....	20.000
2 —	5.000	.....	10.000
10 —	1.000	.....	10.000
20 —	500	.....	10.000
500 —	100	.....	50.000

Soit 535 Lots pour 400.000 Francs

Tous les Lots sont payables en argent

TIRAGE : 10 JUILLET 1902

PRIX : **UN FRANC LE BILLET**

Par correspondance joindre enveloppe affranchie à raison de 0.15 par quatre billets demandés et portant adresse pour le retour. Les paiements en timbres sont refusés.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Anc. Mon VIENNET, Fondée en 1837

PIANOS

9, Place Jacobins, 9

LYON

Ch. MORETTON & Cie

Envoi franco Catalogue illustré

Postiches

Invisibles

pour calvities partielles et totales. — Frisures garanties naturelles. — Prix exceptionnels de bon marché.

IMBERT *Coiffeur-Parfumeur* 8, cours Lafayette, LYON

BELLE JARDINIÈRE

PARIS — *2, Rue du Pont-Neuf, 2* — PARIS

La Plus Grande Maison de Vêtements du Monde entier

VÊTEMENTS

pour **HOMMES, DAMES** et **ENFANTS**

AGRANDISSEMENTS TRÈS IMPORTANTS

de Tous les Rayons

par l'ADJONCTION de 4 NOUVEAUX IMMEUBLES

Envoi FRANCO des CATALOGUES ILLUSTRÉS et d'ÉCHANTILLONS sur demande.

Expéditions Franco à partir de 25 francs.

SEULES SUCCURSALES : LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, LILLE, SAINTES.

FABRIQUE DE LAINES

Tapisseries, Canevas et Soies

AUX PETITS GOBELINS

10, rue Bât-d'Argent, Lyon

Gros marché exceptionnel. Détail au prix du gros

Dépositaire de la Laine Stuart

Vient de paraître — Vient de paraître

LE WAGON

Vient de paraître — Vient de paraître

Indicateur des Chemins de fer P.-L.-M.
des Compagnies de l'Est de Lyon, de l'Ouest Lyonnais, du Sud-Est, etc.

1901 — SERVICE D'HIVER — 1902

Prix : 0.30 centimes

En vente : AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, dans les bibliothèques des gares, chez les libraires, débits de tabac, etc